



Communiqué de presse FP

Berne, le 16 décembre 2010

Postulat Cramer – La déception de la FP est totale:

Le Conseil des Etats veut permettre la construction d'éoliennes en zone forestière! 100 ans de protection des forêts remis en question?

La déception de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage est totale suite à la réponse positive du Conseil des Etats au postulat de Robert Cramer demandant que l'on puisse envisager la construction de parcs éoliens industriels en zone forestière. C'est cette fois la forêt suisse, protégée depuis plus de 100 ans grâce une gestion exemplaire, qui doit faire place aux centaines d'éoliennes projetées sur les plus belles crêtes et pâturages boisés du pays.

Les déboisements massifs et les routes d'accès nécessaire à l'implantation des machines, comme ils sont visibles en France et en Allemagne, deviendront également balafrer la Suisse. La FP combattra de manière véhémement toutes les autorisations de défrichement que nécessite l'exploitation des parcs éoliens.

La légèreté politique avec laquelle on agit actuellement avec la forêt est aussi démontrée par la révision de loi forestière, où il est question de créer de nouvelles zones à bâtir et surfaces agricoles. Rappelons que la forêt est une richesse immense pour la Suisse en matière de ressource en bois de construction et d'énergie, une zone de détente unique pour la population et un îlot de nature et de biodiversité.

FONDATION SUISSE POUR LA PROTECTION DU PAYSAGE (FP)
Roman Hapka, Directeur suppléant (079 601 76 64)